

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2012, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-202 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'îlot St-Viateur)* »;
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet le 3 octobre 2012;
- 4° qu'en date du 28 novembre 2012, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Montréal, ce 6 décembre 2012.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont

